

PHERECYDES PHARMA

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée Générale de la société
PHERECYDES PHARMA
22, boulevard Benoni Goullin
44200 Nantes

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec la société CH2O Strategy représentée par Monsieur Didier Hoch Président du Conseil de surveillance de la société Pherecydes Pharma

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nature et objet

Prestation de services dans le cadre de l'accompagnement du président du directoire, du chief operating officer et du comité de direction de la Société à la préparation et la mise en place d'un plan de refinancement de 18 à 24 mois pour le développement de la Société à l'international.

Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 1er avril 2020 pour une durée d'un an soit jusqu'au 1er avril 2021.

Une charge de 30.000 € H-T a été comptabilisée au-cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020 au titre de cette convention.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CH2O Strategy représentée par Monsieur Didier Hoch, Président du Conseil de surveillance de la société Pherecydes Pharma.

Nature et objet

- Contrat de prestation de services, avec effet le 1^{er} janvier 2019.
- Nature de la prestation : accompagnement du Président du Directoire et du comité de direction de Pherecydes à la préparation et à la mise en place d'un plan de développement de la société à l'international.

Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 15 janvier 2019 pour une durée d'un an, il est donc arrivé à échéance au 15 janvier 2020.

Une charge de 10.000 € H-T a été comptabilisée au-cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au titre de cette convention.

Avec Madame Maryvonne Hiance Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Pherecydes Pharma

Nature et objet

- Contrat de prestation de services, avec effet le 1^{er} janvier 2019.
- Nature de la prestation : accompagnement du Président du Directoire et du comité de direction de Pherecydes à la préparation et à la mise en place d'un plan de développement de la société à l'international.

Le contrat de prestation de services prend effet à compter du 15 janvier 2019 pour une durée d'un an, il est donc arrivé à échéance au 15 janvier 2020.

Une charge de 8.000 € H-T a été comptabilisée au-cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au titre de cette convention.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille